



Compte rendu du comité technique des DDI du 26 avril 2021

VRP

La CFDT était représentée par Emmanuel Biseau, Éric Tavernier et Jean Baptiste Marco

Autant en emporte le temps

Ce CT aura duré quasiment 6 heures, ce qui est très long, trop long.

Palais des concrets

Ce compte rendu va essayer de traiter en premier les sujets les plus concrets puis ceux plus généraux, plus vagues.

Pasteur

Concernant la **vaccination** ou les **tests** proposés par le MI à ses agents, la convergence ne passera pas par là. Seul le MI est concerné et ponctuellement (très) les agents de DDI.

Quant aux catégories d'agents prioritaire, M. Albertini, SG du MI, a également rappelé que chaque ministère devait en faire la demande au ministère de la Santé qui décidait selon les critères habituels (c'est-à-dire abscons & obscurs).

Vendredi

Le **RDV permis** est présenté. Il a pour but de faire baisser le coût du permis en demandant aux auto-écoles d'inscrire directement en ligne leurs élèves sur le créneau de leur choix pour l'épreuve sur route (permis B pour l'instant).

La crainte du premier connecté premier servi semble être levée, le processus présenté devant se déployer par vagues avec des analyses systémiques en vue une constante amélioration du logiciel afin d'éviter toute distorsion de concurrence entre les auto-écoles des champs et celles des villes.

Aux urnes

Les **élections** dans les **DDTES(PP)**, suite à leurs créations, ont été repoussées de 2 mois pour se dérouler probablement fin novembre. Ces élections seront difficiles à se mettre place, le MI n'a même pas réussi à avoir les listes consolidées des agents de ces toutes nouvelles DDI.

La CFDT a réitéré sa demande la mise en place d'élection sur sigle, les ex-DDCS(PP) n'ayant pour la plupart pas d'expérience des scrutins de liste, les DIRECCTE étant auparavant sur un périmètre régional et la situation sanitaire ne permettant pas aux agents deux ex-entités de se rencontrer. Le risque est avéré d'une impossibilité pour ces agents d'être représentés démocratiquement.

A l'est de la 4D

Rien de nouveau, aucun big bang territorial (de plus) en vue, mais la finalisation de mesures déjà actées (Feader, fiscalité de l'urbanisme, Natura 2000, aides à la pierre, etc.) ou celle concernant l'organisation territoriale de l'État (OTE) notamment.

Je vous dis tout mais

Je ne vous dirai plus rien, telle est en substance ce qu'a dit M Albertini (SG du MI) concernant **l'interdépartementalisation**. « *Cela vous concerne mais ça prend trop de temps d'en discuter,*

donc ce sera mieux que vous voyiez cela directement avec vos ministères car cela relève de critères techniques ». En même temps, « vos ministères » laisse à penser « interministérialité », donc pilotage du MI... nous avons dû rater un épisode, d'autant que la demande est toute simple : avoir la liste des projets remontés par les préfets de région ... il y a 18 mois.

Milan

Interdépartementalisation donc, c'est encore une fois pour faire mieux avec moins. Pour l'administration, inutile d'avoir des spécialistes partout, donc autant « mutualiser ». Au final, pour la CCRF, certains agents de Nîmes pourraient être amenés à faire des contrôles à Perpignan. Le ministère crée des spécialistes certes, mais des spécialistes de la route (qui en plus n'appartiennent même plus à l'État), ce, sans que le respect de leur vie personnelle n'ait été ne fût-ce qu'effleurée.

Marbre

Le SG du MI nous présente la **directive nationale d'orientation** (DNO). Cette directive ou cadre stratégique (bref que des beaux mots) vise à donner de la lisibilité à l'action du MI en terme d'interministérialité sur la période 2022-2025.

Ce cadre nous est annoncé comme n'étant pas écrit (gravé) à l'avance, les organisations syndicales (OS) auront toute leur place dans l'élaboration de cette directive, mais dans un calendrier très contraint et encore mal défini à ce jour.

A l'âme

Cette **directive** reste encore un peu vague à ce niveau mais elle devrait déterminer les priorités d'action transversales des préfectures, secrétariats généraux communs (SGC) et DDI (symboliquement placées en fin de liste, après les SGC, pourtant prestataires pour les DDI... mais, c'est vrai, les SGC sont placés dans les préfectures), préciser l'articulation entre les différents niveaux de l'administration territoriale et définir les relations de l'administration territoriale avec les administrations centrales.

Des cubes dans les ronds

Dans cette **DNO** s'intégrera ce qui est appelé les **chantiers de convergence** c'est à dire comment prendre toutes les diversités ministérielles pour n'en faire qu'une, que ce soit au niveau RH ou action sociale notamment.

C'est un chantier immense mené de front au pas de charge, sans réflexion en amont pour identifier et traiter les obstacles réglementaires, budgétaires et humains. **Pour la CFDT, il est indispensable de prioriser afin d'avancer intelligemment et d'éviter un grand n'importe quoi.**